

## SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

Le cinq novembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVÉAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVÉAU, Céline MAHIEU, Sophie DAUBERT, Jacky LEBANNIER, Bruno LEFAIVRE, Sylvain LE GRAËT, Patrick MOURIN, Caroline TROTABAS, Betty VANHOUTTE, Anthony RAIMBAULT, Angélique BRAULT, Lucille FERNANDEZ, Colombe PAPIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Pierre MARTIN, Benoît VERGER

Secrétaire de séance : Angélique BRAULT

En hommage à Samuel Paty, enseignant victime d'un acte de barbarie à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) le 16 octobre dernier, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal, de tenir une minute de silence. Afin de témoigner une solidarité, un soutien à la victime, sa famille et à tout le corps enseignant, les membres du Conseil Municipal tiennent une minute de silence.

### APPROBATION DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020.

### AVENANTS REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE

- Concernant le lot n°6 Plomberie, un avenant doit être passé pour modifier le montant du marché initial de la manière suivante :

➤ Marché initial HT	8 440,05 €
➤ Prestations en plus HT	+ 413,34 €
Soit HT	8 553,39 €

Le montant du marché serait ainsi porté de 8 440,05 € H.T. à 8 553,39 € HT.

Cet avenant concerne la pose d'un chauffe-eau de 50 L non prévu sur le marché initial.

- Concernant le lot n°2 Menuiseries intérieures et extérieures, un avenant doit être passé pour modifier le montant du marché initial de la manière suivante :

➤ Marché initial HT	3 891,20 €
➤ Prestations en plus HT	+919,60 €
Soit HT	4 810,80 €

Le montant du marché serait ainsi porté de 3 891,20 € H.T. à 4 810,80 € HT.

Cet avenant concerne le remplacement des portes « standart » prévues initialement par des portes coupe-feu.

- Concernant le lot n°5 Electricité VMC Chauffage, un avenant doit être passé pour modifier le montant du marché initial de la manière suivante :

➤ Marché initial HT	7 950,00 €
➤ Prestations en plus HT	+ 294,66€
Soit HT	8 244,66 €

Le montant du marché serait ainsi porté de 7 950,00 € H.T. à 8 244,66 € HT.

Cet avenant concerne l'installation d'alimentations électriques du chauffe-eau et de sèche-mains non prévues initialement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE les avenants tels que proposés ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer le marché et tous documents inhérents au présent dossier.

Madame Caroline TROTABAS, qui a ce dossier en charge, fait un point sur l'avancement des travaux. A ce jour, les travaux restants sont :

- Les faux-plafonds
- La peinture
- L'aménagement de l'espace bébé qui sera assuré par un agent du service technique ainsi que l'installation des sèche-mains.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU PLAN MAYENNE RELANCE - VOLET COMMUNAL - POUR LE REAMENAGEMENT DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de [montant de la dotation] €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées au 1er juillet 2021.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente

2 - Calendrier prévisionnel du projet :

Début des travaux juin 2020

Fin des travaux prévus fin novembre 2020

### 3 - Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Frais de publication	687,52 €
Maîtrise d'oeuvre	5 400,00 €
Travaux	51 670,98 €
SPS + CT	1741,50 €
Total des dépenses	59 500,00 €

TOTAL HT 59 500 €

TVA (20 %) 11 900 €

TOTAL TTC 71 400 €

### 4 - Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	19 691 €
DETR 2019	15 735 €
Fonds propres de la commune	24 074 €
TOTAL	59 500 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance - volet communal ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le projet et retient le calendrier des travaux,
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance - volet communal, d'un montant de 19 691 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le trésorier signale qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'impayés auprès de créanciers :

Facturation assainissement 2014 à 2017 pour un montant de 620,06 €

Il demande l'admission en non-valeur de ces sommes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables telles définies ci-dessus.

## REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2021

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les tarifs suivants :

TARIFS applicables au 1er janvier 2021	Tarifs 2021
<b>concessions cimetiére</b>	
<b>tombes</b>	
concession 15 ans	58,00 €
concession 30 ans	115,00 €
<b>cavernes</b>	
concession 15 ans	526,00 €
concession 30 ans	792,00 €
<b>Jardin du Souvenir</b>	
Plaque stèle jardin du Souvenir	26,00 €
Concession 15 ans (incluant ou non la plaque du Souvenir)	61,00 €
Cession Monument funéraire d'occasion	300,00 €
Caveau 1 place	150,00 €
Caveau 2 places	250,00 €
Caveau 3 places	350,00 €
<b>photocopie</b>	
noir et blanc	0,20 €
couleur	1,00 €
<b>aire camping cars</b>	
Jeton borne camping-cars	2,00 €
<b>Clé électronique</b>	
	50,00 €
<b>Cartes de pêche</b>	
A la journée : tarif A (la ligne*)	3,50 €
A la semaine : tarif B (la ligne*)	7,50 €
A l'année : tarif C (la ligne *)	30,00 €

\* maximum 3 lignes par pêcheur gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans accompagnés d'un adulte

TARIFS applicables au 1er janvier 2021	Tarifs 2021	
	Tarifs COMMUNE	Tarifs HORS COMMUNE
<b>Salle polyvalente</b>		
Vin d'Honneur (3 heures maximum)		
Avec cuisine	120,00 €	192,00 €
Sans cuisine	84,00 €	139,00 €
Location à la journée		
Avec cuisine	290,00 €	383,00 €
Sans cuisine	237,00 €	330,00 €
Concours de cartes, bals, lotos ou réunions à but lucratif	120,00 €	192,00 €
Location 2 jours consécutifs	425,00 €	530,00 €
Forfait journalier chauffage		
Pour vin d'Honneur	27,50 €	27,50 €
Pour autres manifestations	54,00 €	54,00 €
Cauton Salle polyvalente	500,00 €	500,00 €
<b>Halle couverte</b>		
Pique-Nique, vin d'Honneur, Petits rassemblements familiaux	84,00 €	<del>                    </del>
Cauton Halle Couverte	500,00 €	<del>                    </del>
<b>Enlèvement des dépôts sauvages de déchets</b>	70,00 €	70,00 €

## INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Vu la délibération du 24 septembre 2020 fixant le montant des indemnités du Maire, des Adjointes, du conseiller municipal délégué et des conseillers municipaux,  
Vu l'observation de la Préfecture en date du 9 octobre dernier,  
Une erreur de rédaction s'est glissée dans l'article 2 concernant le point « autres conseillers municipaux ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Dans l'article 2 le point « autres conseillers municipaux : 0 % »,

- DECIDE d'abroger et de remplacer par « autres conseillers municipaux : 0,5358 % ».

## RAPPORT COMMISSION ESPACE RURAL/ENVIRONNEMENT/VOIRIE

Les commissions se sont réunies le 29 septembre et 20 octobre 2020. Madame Caroline TROTABAS et Monsieur Sylvain LE GRAËT rendent de leur commission :

### Compte rendu des commissions du 29 septembre 2020

#### Les routes :

Une campagne d'entretien des routes est réalisée chaque année.

Cette année, le travail a été réparti entre deux entreprises : Pigeon (Marché communal) et Colas (Marché à bon de commande Via la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez).

#### Les chemins empierrés :

Pour assurer l'entretien d'un certain nombre de chemins répertoriés, la commune met à disposition des cailloux. Une fois par an, la commission se rend sur ces chemins afin de d'évaluer leur état et estimer la quantité de cailloux qui doit être mise à disposition.

Cette disposition « historique » ne s'applique pas aux nouveaux chemins créés sur des terrains privés.

Monsieur Jacky LEBANNIER, intervient quant à la mise à disposition de pierre pour les chemins privés. Monsieur le Maire demande que la question soit étudiée en commission. Ensuite, une décision sera prise en conseil municipal.

#### Les chemins ruraux :

La commission souhaite travailler sur la problématique des chemins ruraux et des sentiers pédestres. Nous envisageons donc de réaliser un état des lieux de tous les chemins présents sur le territoire communal :

Chemins utilisés pour la randonnée

Chemins utilisés pour les besoins des agriculteurs

Chemins bouchés mais pouvant être éventuellement rouverts pour la randonnée

.....

Notre objectif est d'identifier les différents cas de figures qui se présentent sur le territoire pour évaluer les modalités de gestion les plus adaptées.

Enquête publique concernant une demande d'autorisation d'exploiter, à La Blinière à Souvigné-sur-Sarthe (72)

La Mairie de Bouère a été sollicitée pour émettre un avis sur le projet de Monsieur Samuel Tonnelier. Le projet concerne l'extension d'un atelier porcins sur paille et la reprise d'un atelier avicole sur la commune de Souvigné Sur Sarthe. Si le projet de bâtiment concerne la commune de Souvigné, une partie des épandages se feront sur la commune de Bouère sur une partie des parcelles de l'EARL de la Mouteillère. Cette exploitation mettra à disposition 167 ha 95 sur les 419 ha 23. Les parcelles mises à disposition se situent à proximité des lieux dits suivants : La Vézouzière, de la Jaujuère au Bourg Coquin, Le Point du Jour et L'Étang Chaud.

Compte tenu des surfaces mises à disposition, les pressions en azote et phosphore organique restent faibles. Les techniques d'épandage mises en œuvre permettent de limiter les nuisances et il est précisé que les épandages seront interdits les samedis, dimanches et jours fériés ainsi qu'en juillet et août à l'exception des colzas.

Le seul point de vigilance concerne les épandages de février-mars sur céréales d'hiver qui peuvent rester aléatoires et ce d'autant plus que toutes les parcelles mises à disposition présentent des aptitudes « moyennes » (aptitude 1), ce qui n'autorise les épandages uniquement en périodes de faibles pluviométries, donc difficilement compatible avec des apports sur céréales. Toutefois au regard des surfaces mises à disposition en maïs et colza, les volumes pourront être absorbés.

Au regard de ces différents éléments, la commission émet un avis favorable à ce projet et aux épandages qui devront avoir lieu sur la commune.

Après avoir pris connaissance du dossier et de l'avis de la commission et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet tel que présenté ci-dessus.

Poursuite du travail sur les chemins

Sur la base de fonds carto permettant la superposition des photos ortho et du cadastre nous avons débuté le travail d'état des lieux initié lors de notre précédente commission. L'objectif est d'identifier la localisation et « l'utilisation » des chemins communaux encore existants.

La prochaine commission se réunira le 17 novembre à 18 h 30 pour poursuivre le travail commencé.

## RAPPORT COMMISSION VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION CULTURE ENFANCE/JEUNESSE

Madame Céline MAHIEU rend compte des 2 réunions de la commission qui se sont déroulées le 7 octobre 2020 et le 4 novembre dernier.

L'objet de ces réunions était de travailler sur la mise à jour du site Internet afin de le rendre plus convivial, plus moderne.

Madame MAHIEU profite de ce moment pour présenter Todd DUFOUR, stagiaire en licence professionnelle des métiers des administrations et des collectivités territoriales. Todd est arrivé le 2 novembre 2020 pour 13 semaines de stage et ce jusqu'en juin 2021. Le thème de son mémoire retenu est celui de la refonte totale du site internet existant.

Madame Céline MAHIEU, informe également les membres du conseil municipal, que le bulletin municipal de fin d'année est en cours de réalisation.

La prochaine réunion de la commission est fixée le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour finaliser le bulletin municipal.

### FONDS DE CONCOURS HABITAT CCPMG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un dossier de fonds de concours au titre du volet « Habitat » a été déposé à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Ce fonds de concours de 10 000 € par projet et par commune en lien avec le volet « HABITAT » est proposé par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

L'objectif de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est de remettre sur le marché locatif des logements vacants de plus d'un an. Ce fonds de concours s'arrêtera au 31 décembre 2020.

A ce titre, l'immeuble GASNIER sis 9 rue des Sencies remplit les conditions de vacance et permettrait une reconstruction de 3 à 4 logements via MAYENNE HABITAT.

### QUESTIONS DIVERSES

#### GRATIFICATION MENSUELLE - STAGIAIRE EN LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu la délibération du 24 septembre 2020, fixant le montant de la gratification de Monsieur DUFOUR Todd, stagiaire en licence professionnelle,

Vu la date de début de convention arrêtée au 2 novembre 2020 et se terminant le 25/06/21,

La durée totale du stage en présentiel à la Mairie sera de 448 Heures,

Par conséquent, la gratification totale due sera calculée sur la base de 64 jours pour 448 heures à 3,90 € l'heure soit 1 747,20 €. Cette gratification mensuelle sera lissée sur la totalité de la durée du stage soit de novembre 2020 à juin 2021 pour la somme 218,40 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE le montant de la gratification mensuelle allouée au stagiaire en licence professionnelle au profit de Monsieur DUFOUR Todd, de novembre 2020 à juin 2021, telle que présentée ci-dessus.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN - POUR INFORMATION :

Une déclaration d'intention d'aliéner transmise le 1er octobre 2020 concernant une propriété située 8 rue des Rossignols a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire, informe que la cérémonie du 11 novembre sera organisée en comité restreint avec la présence seulement du Président des AC-AFN et son porte-drapeau ainsi qu'un adjoint pour les photos. Un dépôt de gerbe sera fait au monument aux morts.

## CEREMONIE DES VŒUX 2021

A ce jour, Monsieur le Maire propose que la cérémonie des vœux 2021, et au vu du contexte sanitaire actuel, ne soit pas organisée.

## ANTENNE RELAIS FREE-MOBILE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion avec les proches riverains et Free s'est tenu le 25 septembre 2020. L'objectif de cette rencontre était de trouver un accord pour le changement d'emplacement de la future antenne. Un emplacement chez un propriétaire privé a été trouvé et situé plus en campagne et a reçu l'aval des proches riverains.

FREE devait vérifier si cet emplacement était possible.

A ce jour, il semblerait que FREE ait validé cet emplacement.

## **ENQUETE PUBLIQUE PLUI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'enquête municipale est terminée depuis le 4 novembre 2020.

Monsieur le Maire informe qu'il rencontre le commissaire enquêteur la semaine prochaine.

## **REPAS DU CCAS 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en remplacement du repas annuel organisé par le CCAS, il a été décidé de proposer un repas à emporter pour les personnes âgées de 70 ans et plus. Cette solution permet aussi de soutenir nos commerçants locaux.

Pour les personnes qui n'ont pas de mobilité, la distribution se fera par les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

## **CHAUDIERE BOIS MAIRIE**

La mise en route de la chaudière de la mairie a été faite ce jour.

## **REFERENT COVID**

Madame TROTABAS Caroline est désignée référente COVID pour la commune de Bouère.

La séance est levée à 20H15.